

Convocation du 28 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 4 décembre les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, en la salle de la mairie, à 20h, sous la présidence de Mr Coquart Arnaud, maire

Présents : MM Coquart Arnaud, Le Divenah Eric, Bernard Benjamin, Ruchot Valérie, Carton Cyndie, Dozinel Sandrine, Cretel David, Daumont Didier, Allain Cindy, Chuette Sylvie

Absents : /

Absent représenté : /

Secrétaire : Mr Bernard Benjamin

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Accord de l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour :
 - Contrôle des appareils de défense contre l'incendie

Ordre du jour :

Délibération 2020-39 : Embellissement du poste du transformateur électrique

Mr le maire expose :

Avec le soutien financier de la fédération départementale d'énergie de la Somme, il est possible d'embellir les transformateurs électriques, par la réalisation d'une fresque.
La commune choisit le thème de la fresque et dépose un dossier auprès de la FDE.

Entendu cet exposé, l'assemblée accepte à l'unanimité l'embellissement du transformateur électrique, et à ce titre décide de solliciter l'avis de la population quant au choix du thème.

Délibération 2020-40 : convention avec la CCTP – groupement d'achats de défibrillateur

Mr le maire expose :

Faisant suite à la proposition de la CCTP d'un groupement d'achat de défibrillateurs, il a été décidé de commander un défibrillateur en usage interne.
Pour cette commande, il convient de signer une convention avec la communauté de communes Terre de Picardie.

Entendu cet exposé, l'assemblée à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande ponctuel « acquisition de défibrillateur automatisé externe »

Délibération 2020-41 : adhésion à la FDE Somme de la ville de Longueau

Mr le maire expose,

Par délibération du 23 septembre 2020, le comité de la fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

Délibération 2020-42 : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP du santerre de l'année 2019

Mr le maire expose que le code général des collectivités territoriales stipule dans ses articles D 2224-1 à D2224-5 que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le maire au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2019.

Délibération 2020-43 : contrôle des appareils de défense cotnre l'incendie

Mr le maire expose,

Le SIEP du Santerre assure pour la commune la prestation de contrôle des hydrants. Cette prestation a été actée par une convention qui prend fin le 31 décembre 2020.

Cette prestation consiste à la vérification du fonctionnement des hydrants : accessibilité, manœuvrabilité, alimentation, fonctionnement de la purge et le contrôle débit/pression.

Un rapport est rédigé après chaque prestation, avec les recommandations éventuelles.

Le SIEP propose de renouveler cette prestation au coût de 70 euros HT par contrôle et par appareil. La commune dispose de 5 appareils de défense.

Entendu cet exposé, l'assemblée, à l'unanimité,

- Décide de confier le contrôle des appareils de défense contre l'incendie au SIEP du Santerre, suivant les modalités décrites ci-dessus.
- Autorise monsieur le maire à signer la convention de contrôle des appareils de défense contre l'incendie

Délibération 2020-44 : Biens en état d'abandon – Biens vacants

Mr le maire expose,

Concernant les terrains situés rue Moysse et rue Folyette, je propose de mener une procédure de biens en état d'abandon ou de biens vacants.

- Biens en état d'abandon : les propriétaires sont connus. La procédure consiste à amener les propriétaires à faire cesser l'état d'abandon. La procédure est engagée par le maire. Au terme de l'exécution de la procédure, le conseil municipal décide s'il y a lieu de déclarer le terrain en état d'abandon
- Biens déclarés vacants et sans maîtres, à la suite d'une succession (pas d'héritiers), ou si pas de propriétaires connus. Au terme de la procédure, le conseil municipal délibère sur l'incorporation du bien dans le domaine communal.

Pour ce faire, et avant d'entamer toute démarche, je sollicite un accord de principe du conseil municipal pour engager la procédure adéquate.

Entendu cet exposé, l'assemblée, à l'unanimité autorise monsieur le maire à engager la procédure de biens en état d'abandon ou de biens vacants suivant la situation de l'immeuble foncier.

Délibération 2020-45 : Elagage des tilleuls

Mr le maire propose un élagage des tilleuls sur la place cette année, et présente un devis de 2163.48 euros pour cette prestation.

Entendu cet exposé, l'assemblée, à l'unanimité, décide

- D'élaguer les tilleuls cette année
- De solliciter un autre devis afin de comparer le coût de la prestation
- De confier le choix du prestataire à Mr le maire suivant le coût de l'opération et la prestation rendue.

Délibération 2020-46 : portes logement communal

Mr le maire expose,

Entendu les avis de l'assemblée, il est décidé de remplacer les deux portes du logement communal avec des portes en aluminium ton chêne doré. Le coût de l'opération s'élève à 8229.59 euros HT, soit 9875.51 euros TTC

Pour ce faire, l'assemblée décide à l'unanimité,

- D'adopter le projet de remplacement des deux portes du logement communal
- De déposer une déclaration préalable de travaux auprès de la DRAC, étant situé dans le périmètre de l'église classée
- De solliciter une subvention auprès du département
- D'inscrire la dépense en section d'investissement – article 21318
- De prendre une décision modificative pour augmenter les crédits de 2000 euros à l'article 21318 du budget primitif
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents relatifs au projet de remplacement des portes du logement communal

Délibération 2020-47 : panneaux de signalisation « sortie de camions »

Mr le maire expose,

Dans le cadre de la sécurité, il convient d'étudier le projet d'installation de panneaux de signalisation « sortie de camions », rue Polyette et rue de Warvillers.

A la lecture des différents devis présentés, l'assemblée décide à l'unanimité,

- D'adopter le projet d'installation de panneaux de signalisation
- De se rapprocher de l'agence routière Est de la Somme pour étudier le projet et obtenir les autorisations
- De se rapprocher de la FDE Somme pour étudier le projet et solliciter une subvention
- De solliciter une subvention de l'Etat au titre des amendes de police
- D'inscrire la dépense en section d'investissement – article 2152
- De prendre une décision modificative pour augmenter les crédits de 3000 euros à l'article 2152 du budget primitif
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents relatifs au projet d'installation de panneaux de signalisation

Délibération 2020-48 : cartes cadeaux Noël

Mr le maire expose,

Par délibération du 19 septembre 2019, il a été décidé d'accorder au personnel une carte cadeau d'une valeur de 80 euros, une carte cadeau pour les enfants de plus de 10 ans d'une valeur de 20 euros pour l'évènement de Noël, avec l'achat de ces cartes auprès du groupe Cadhoc.

Je propose,

- De supprimer la condition d'achat auprès du groupe Cadhoc, afin de pouvoir commander les cartes cadeaux auprès de divers prestataires ;
- De préciser le montant des cartes cadeaux.

Entendu cet exposé, l'assemblée décide à l'unanimité

- L'achat de cartes cadeaux pour l'évènement de Noël pour le personnel communal et les enfants de plus de 10 ans
 - o Carte cadeau pour le personnel de la commune d'une valeur unitaire de 80 euros
 - o Carte cadeau pour les enfants de plus de 10 ans d'une valeur unitaire de 20 euros.

Délibération 2020-49 : décisions modificatives

Mr le maire expose,

Faisant suite aux décisions précédentes, à savoir le remplacement des portes du logement communal et l'adoption du projet d'installation de panneaux de signalisation « sortie de camions », il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

- Article 60618 : -2000 € Article 21318 : +2000 €
- Article 60618 : -3000 € Article 2152 : +3000 €

Entendu cet exposé, l'assemblée adopte à l'unanimité les décisions modificatives :

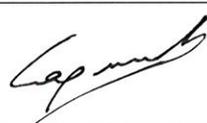
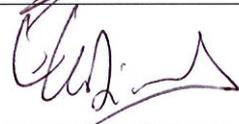
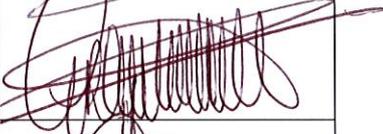
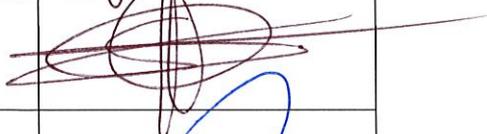
- Article 60618 : -2000 € Article 21318 : +2000 €
- Article 60618 : -3000 € Article 2152 : +3000 €

Suivent les signatures pour l'approbation du procès-verbal du 4 décembre 2020

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal de la commune de Beaufort en Santerre
de la séance du 4 décembre 2020

Ordre du jour :

- ✚ Délibération 2020-39 : embellissement du poste du transformateur électrique
- ✚ Délibération 2020-40 : convention avec la CCTP – groupement d'achats de défibrillateur
- ✚ Délibération 2020-41 : adhésion à la FDE Somme de la ville de Longueau
- ✚ Délibération 2020-42 : adoption du rapport sur le prix et qualité de l'eau – SIEP du Santerre
- ✚ Délibération 2020-43 : contrôle des appareils de défense contre l'incendie
- ✚ Délibération 2020-44 : Biens en état d'abandon – Biens vacants
- ✚ Délibération 2020-45 : Elagage des tilleuls
- ✚ Délibération 2020-46 : portes logement communal
- ✚ Délibération 2020-47 : panneaux de signalisation « sortie de camions »
- ✚ Délibération 2020-48 : cartes cadeaux Noël
- ✚ Délibération 2020-49 : décisions modificatives

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Qualité</u>	<u>Procuration</u>	<u>Signature</u>
Coquart Arnaud	Maire		
Daumont Didier	1 ^{er} adjoint		
Le Divenah Eric	2 nd adjoint		
Chuette Sylvie	Conseillère municipale		
Bernard Benjamin Secrétaire de séance	Conseiller municipal		
Ruchot Valérie	Conseillère municipale		
Cretel David	Conseiller municipal		
Carton Cyndie	Conseillère municipale		
Dozinel Sandrine	Conseillère municipale		
Allain Cindy	Conseillère municipale		